

● (1530)

La réponse ne comprend que quatre pages et demi. Non seulement n'y traite-t-on pas de questions dont on aurait dû traiter, mais on aborde des sujets tout à fait étrangers. Elle a été grossie au point d'atteindre quatre pages et demi et de paraître comme si on abordait certaines questions, alors qu'en réalité on aborde des sujets qui ne sont pas du tout pertinents pour l'instant, et dont le comité n'aurait certes pas dû s'occuper. On s'est laissé entraîner dans une voie tout à fait différente.

Il s'agit là d'une affaire importante, monsieur le Président. Toute la notion de la réforme du Parlement, de la réforme des comités, et l'obligation faite au gouvernement de répondre vise à rendre le travail des comités utile. Nous ne travaillons pas dans une tour d'ivoire afin d'élaborer des rapports qui s'en vont dormir sur des étagères. L'idée est de rendre la tâche des comités pertinente et d'obliger le gouvernement à l'examiner.

Nous sommes en présence d'une équipe de travail que le gouvernement a constituée. Nous avons examiné la question. Nous avons tenu des audiences. Nous avons commandé des travaux de recherche. Nous avons élaboré un rapport et le gouvernement devait intervenir à l'étape suivante. Il avait l'intention de le faire, mais nous constatons maintenant qu'il a fait volte-face. Le gouvernement ne veut pas que nous poursuivions le travail de cette façon. Il voudrait que nous renoncions à certaines suggestions. Il voudrait que nous procédions à l'examen de la Société Radio-Canada, de l'Office national du film et que nous fassions d'autres travaux qui ne nous ont jamais été demandés, et sûrement pas dans le cadre de notre mandat. On ne nous a donné aucune instruction. Nous avons perdu notre temps et la Chambre aussi.

Pour terminer, je dirais que l'article 99 du Règlement exige que le gouvernement donne un sens à notre travail et y réponde d'une façon rationnelle pour que le processus législatif puisse se poursuivre convenablement et que les gens puissent travailler ensemble d'une façon raisonnable. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

La ministre interviendra dans des cas particuliers, mais elle n'orientera pas la politique. Il s'agit de questions extrêmement importantes dont le CRTC est actuellement saisi et sur lesquelles des décisions seront prises sans aucune participation du gouvernement. Nous déplorons cette façon de faire contraire au bon sens. Le gouvernement devrait orienter la politique à cette étape-ci avant qu'il ne soit trop tard au lieu d'intervenir plus tard dans le processus, comme la ministre veut le faire. Cela contredit de façon fondamentale le processus prévu par la réforme des comités parlementaires.

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, je suis heureuse de voir la députée de Mount Royal (M^{me} Finestone) à la Chambre. Elle sait que je lui ai téléphoné l'autre jour pour lui témoigner de la sympathie à la suite de son récent accident. Je suis heureuse qu'elle puisse se déplacer et qu'elle puisse se joindre à nous aujourd'hui.

Je veux dire, pour commencer, que les membres du comité ont travaillé fort et rédigé plusieurs rapports et que j'ai déjà répondu à plusieurs de ces rapports, notamment ceux concernant le statut des artistes, les musées, la responsabilité de Radio-Canada et ainsi de suite. Je veux parler aujourd'hui des commentaires qui ont été faits au sujet du cinquième et du

Recours au Règlement—M^{me} Finestone

sixième rapports du comité permanent des communications et de la culture et de l'objection selon laquelle la réponse du gouvernement n'est pas aussi globale qu'elle devrait l'être.

Le gouvernement estime que la réponse déposée actuellement est aussi complète que possible dans les circonstances actuelles dont je voudrais parler parce qu'on a soulevé de très bons arguments.

Le rapport du comité portait sur les aspects législatifs du rapport du groupe de travail sur la politique de la radiodiffusion, soit le rapport Caplan-Sauvageau. Actuellement le comité étudie, si j'ai bien compris, d'autres aspects du rapport de ce groupe de travail, notamment certains aspects administratifs.

Je dois admettre, vu que la question est déjà venue sur le tapis aujourd'hui, que c'est à mon instigation qu'on a procédé dans cet ordre. Je croyais lorsque le comité a reçu son mandat qu'il serait possible de commencer à rédiger le projet de loi avant que l'étude de tous les aspects de la politique ne soit terminée. Mais lorsque j'ai examiné le rapport du comité, que j'ai suivi ses travaux au cours des mois de mai et de juin et que j'ai étudié les rapports pendant tout l'été, je me suis bien rendu compte qu'il serait impossible de procéder de cette manière. En fait, c'est à la suite de certaines des audiences de comité tenues dans tout le pays alors qu'on a commencé à soulever d'autres questions que je me suis rendue compte que certaines questions de politique fondamentale n'avaient été ni abordées ni discutées et qu'elles devraient l'être avant qu'on puisse rédiger un projet de loi et proposer une nouvelle loi sur la radiodiffusion. Autrement dit, il fallait étudier, examiner et résoudre les questions générales de politique avant de pouvoir déterminer dans ses dernières étapes toute la loi sur la radiodiffusion.

Les audiences, je pense, ont souligné le fait que le rapport du groupe de travail lui-même reposait sur certaines hypothèses qui sont de nature telle que je suis obligée de les remettre en question. Je vais vous en donner un exemple, monsieur le Président. Premièrement, on suppose que la réglementation, telle que nous la connaissons actuellement, permettra de donner plus d'influence aux radiodiffuseurs privés en matière de programmation canadienne et que la seule façon d'y parvenir serait de rendre cette réglementation plus sévère. J'ai lu un grand nombre d'articles et de lettres ces derniers mois au sujet des répercussions de la réglementation sur les radiodiffuseurs privés. Je peux citer, par exemple, Robert Fulford, qui a analysé cette question en profondeur et qui fait remarquer que même avec les méthodes de réglementation actuellement en vigueur, nous n'avons pas le genre de programmes canadiens que nous désirons tous.

J'ai demandé si la réglementation est vraiment la seule solution pour le réseau de radiodiffusion privé. J'ai soulevé la question de savoir si on pouvait avoir recours à des méthodes ou à des encouragements, ou à un ensemble d'encouragements ou de réglementation, qui augmenteraient le nombre et la qualité des programmes canadiens. Cette question est restée sans réponse. J'y ai réfléchi et je me suis demandée si je pouvais rédiger un projet de loi sans connaître la réponse à cette question. Voilà pourquoi j'ai demandé au comité de se pencher sur cette question alors qu'il était en train d'étudier la politique.